Image not found or type unknown

séparation d'avec une femme handicapée

Par **Hror**, le **24/01/2020** à **17:59**

What do you want to do ?
New mailCopy

Bonjour,
Marié depuis 3 ans, apres 15 ans de vie commune dans son pays avec une thailandaise handicapée (polyo depuis l'age de 8 ans (?)) âgée de 53 ans (j'en aurais bientô 71) celle-ci n'assume que trés rarement son rôle d'épouse et malgrés les obligations légales ne parle toujours pas le Français ... Que risquerais si je la quitte ? ma vie, hormis l'absence de relations sexuelles est infernale car je ne comprend pas toujours lors de fréquantes disputes ses explications faites dans un anglais que j'ais souvent du mal à comprendre. Je ne dispose que d'une retraite de 1100 euro par mois alors qu'elle bénéficie d'aides et d'indemnitées diverses 1200 euro par mois sans compter un fauteuil roulant électrique gratuits et l'intervention régulière de personnels de diverses associations ... si je l'avais abandonnée en thaïlande elle ne disposerait aujourd'hui que de 600 baht par mois pour vivre (12 euros) !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés